

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 67/1976 (1976)

Artikel: Coordination scolaire
Autor: Cavadini, Jean / Perrenoud, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116552>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'ensemble des cantons de Suisse romande et suisse allemande ont été établis avec une certaine sécheresse qui leur correspondait alors que les deux autres conférences avaient été plus ou moins bien accueillies par les autorités cantonales. Cependant, le résultat obtenu à l'issue de la Conférence de coordination de l'enseignement obligatoire dans les deux derniers mois ('CDRI') a montré à nouveau la forte volonté de l'ensemble des cantons de garantir la continuité de l'enseignement obligatoire dans les deux langues dans les deux régions suisses.

Coordination scolaire

Coordination romande

L'ensemble des travaux de la Coordination a durant les douze derniers mois été dominé par une difficulté prévisible, mais dont les effets réels se sont fait sentir très directement: le passage des réflexions fondamentales des quatre premiers degrés de l'enseignement obligatoire aux suivants. C'est dire que pour l'ensemble des cantons romands, l'unité des structures primaires ne se retrouvait plus de façon unanime et que les applications des décisions communes allaient rencontrer les obstacles très concrets.

Cette difficulté structurelle s'ajoutait aux besoins financiers et l'on peut admettre que le dernier exercice a surtout vu une assimilation des décisions préalables et a été marqué par une prudence renforcée dans l'introduction des innovations.

a) Langue II

Si la décision de la Conférence des chefs de département relative à l'introduction précoce d'une deuxième langue nationale n'a pas été fortement contestée, les intentions concernant les méthodes ont par contre été parfois l'objet d'une critique peu nuancée. Une polémique s'est instaurée à laquelle, bien évidemment, les organes officiels de la coordination ont très rapidement renoncé à prendre part. Tenants et adversaires de la méthode Petit s'opposèrent dans un duel où le côté massif des affirmations l'emportait sur l'aspect financier. Ces oppositions permirent du moins aux organes responsables de prendre toutes les précautions souhaitables pour que l'introduction précoce de l'allemand en Suisse romande s'entoure des garanties les plus sérieuses sur le plan linguistique et pédagogique.

b) Radio et télévision scolaires

Après les travaux préliminaires qui s'étendirent sur deux ans, la Conférence des chefs de département d'instruction publique a procédé à la nomination de deux délégués pédagogiques qui seront responsables des émissions de télévision scolaire. Un statut particulier fut défini pour ces fonctionnaires et la collaboration avec la radio-télévi-

sion romande s'engage sous des auspices favorables. L'année 1977 doit voir la réalisation des premières émissions de télévision tandis que la radio scolaire sera fondamentalement rénovée à la suite d'une étude entreprise par les Départements et agréée par la radio.

c) CIRCE

Les travaux de coordination se heurtèrent, comme nous l'avons dit dans l'introduction, aux difficultés inhérentes aux structures. Des précautions supplémentaires et des compromis divers durent être trouvés pour mener à chef l'élaboration des programmes de 5^e et de 6^e année. Là encore, une certitude: les travaux seront terminés en 1977 tandis que, parallèlement, se poursuivent les introductions des programmes antérieurement admis. Le contrôle pédagogique de l'IRDP donne une sécurité supplémentaire aux expériences intercantonales.

d) Conclusions

La coordination est un état d'esprit. Les réalisations qui ont vu le jour depuis 1967 témoignent éloquemment de la nécessité et du bien-fondé de cette collaboration intercantionale qui, au-delà des hommes, permet aux Cantons de se retrouver dans un idéal commun: le mieux-être de l'enfant.

JEAN CAVADINI

Délégué à la coordination romande

Coordination interuniversitaire

L'année universitaire 1975-1976 peut être caractérisée comme celle de la stabilité et de l'attente. Ce fut celle de la stabilité si l'on pense au maintien de tous les enseignements de troisième cycle: biologie végétale, chimie, gestion d'entreprise, informatique, lettres, mathématiques, physique, sciences de la Terre, sciences bibliques. Ceux-ci se sont déroulés sous forme de cours, mais surtout de séminaires qui ont groupé enseignants et enseignés dans des conditions de travail que tous les participants jugent des plus favorables. De même, les étudiants en médecine des universités de Genève et de Lausanne ont vu s'ouvrir pour eux une nouvelle possibilité d'activité pratique au niveau clinique par la collaboration de l'Hôpital cantonal de Fribourg à l'enseignement de ce degré.

Les autres aspects des travaux de coordination s'inscrivent dans une perspective d'avenir. C'est ainsi que la Conférence universitaire romande a adopté une «Résolution relative à l'engagement des collaborateurs de l'enseignement». L'élaboration de ce document a été

dictée par le souci d'assurer la relève des jeunes chercheurs et de permettre une réorientation normale, sans retard excessif, des collaborateurs qui ne poursuivront pas une carrière universitaire. Aussi la durée maximale d'une collaboration a-t-elle été fixée, en principe, à cinq ans pour des fonctions de même nature et à douze ans lorsque le titulaire a exercé successivement des fonctions de nature ou de niveau différents.

Un autre texte important a été adopté par la Conférence universitaire romande: les «*Recommandations relatives aux conditions d'accès à l'université*». L'adjonction aux trois anciens types de maturité fédérale (A. latin/grec, B. latin/langue vivante, C. scientifique) des deux types D. (langues modernes) et E. (socio-économique) posait aux universités le problème de la validité de ces nouvelles catégories pour l'accès aux différents genres d'études. Une enquête menée auprès des hautes écoles dont les étudiants sont admis aux cours organisés dans le cadre de la coordination romande a montré que la validité des cinq types de maturité n'est contestée nulle part, mais que des examens complémentaires sont souvent exigés. C'est la raison pour laquelle les «*Recommandations*» contiennent une disposition disant que «cette formation complémentaire doit respecter le principe de proportionnalité et, en conséquence, ne pas aller au-delà de ce qui est nécessaire au déroulement normal des études». Il appartiendra à la Commission permanente de coordination de s'assurer que ces recommandations sont bien suivies.

Il convient enfin de signaler que certaines études déjà mentionnées l'an dernier n'ont pas encore abouti en raison de la complexité des problèmes qu'elles abordent; il s'agit notamment des projets de conventions relatives à la psychologie et à l'action sociale.

Quant à la Commission financière romande, elle a mis au point des *directives* qui doivent permettre aux présidents des commissions scientifiques des divers enseignements de troisième cycle d'établir des budgets selon un même schéma, ce qui facilite les comparaisons précédant l'octroi des crédits sollicités.

En conclusion, il est permis de constater à quel point sont positifs les contacts qui règlent le travail de coordination entre les universités romandes et combien sont encourageants les résultats auxquels aboutit cette collaboration, ce qui justifie pleinement l'effort financier consenti.

ANDRÉ PERRENOUD
Secrétaire
de la Conférence universitaire romande

Après les travaux préliminaires qui s'étendent depuis environ cinq mois, la Conférence universitaire romande a pu établir les bases d'un programme de travail pour la prochaine session académique. Ce programme comprend 12 séances fixes et 12 séances variables, soit un total de 24 séances. Les séances fixes sont destinées à l'élaboration de documents relatifs à l'enseignement et à la recherche, à l'application de la législation et à l'administration de l'université. Les séances variables sont destinées à l'élaboration de documents relatifs à l'enseignement et à la recherche, à l'application de la législation et à l'administration de l'université.